L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

Journal quotidien ...... $12 } payable d'avance
Id. tri-hebdomadaire ...... $10 }

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 7 FEVRIER 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

OFFICIEL.

NOMINATION PAR LE GOUVERNEUR A. MOUTON

Avec l'avis et le consentement du Senat.

DENIS PRIEUR, annotateur des hypothèques pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.
BERNARD MARIGNY, contrôleur de aliénations pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans.

SHERIFFS.

CHARLES DUTILLET, pour la paroisse de Plaquemines.
A. SIDNEY LEWIS, pour la Cour de District du Premier District.
VALERIEN ALLAIN, fils, pour la paroisse d'Orléans.

CLAY-CLUB.

6 février 1843.

Sur motion, résolu qu'une assemblée spéciale de ce Club, ait lieu jeudi prochain, à 7 heures du soir, pour prendre en considération les mesures les plus efficaces pour nommer un candidat Whig, pour la place de Maire de cette ville.

GEORGE C. LAWRANSON, } Secrétaires.
N. DELAPLAINE. }

LA MAIRIE. —La nomination de M. DENIS PRIEUR à la place de Conservateur des Hypothèques, va nécessairement amener une vacance dans la mairie; une nouvelle élection devra la remplir. Déjà même il est question de plusieurs honorables citoyens comme candidats au poste de maire. Parmi ceux qui se mettent sur les rangs, on cite M. W. C. C. Claiborne et nous croyons qu'il présente de nombreux titres à cette magistrature.

CONGRES. —Dans sa séance du 27 janvier, le SENAT, après quelques présentations de mémoires, résolutions ou bills d'un intérêt fort secondaire, a repris la discussion du bill de l'Orégon. M. Berrien qui avait la parole, l'a gardée presque jusqu'à l'ajournement. M. Archer a demandé que le Sénat s'ajournât à lundi, afin de pouvoir parler ce jour là sur le bill. Cette motion a réussi.

La Chambre, qui ne tenait pas comme le Sénat à se reposer, a siégé le 27 et le 28 janvier, vendredi et samedi; mais elle n'a pas fait grand'chose non plus. Le premier jour, M. Fillmore a défendu vigoureusement contre les attaques de M. Cushing et autres, le rapport du comité des voies et moyens sur le projet d'Echiquier; puis la Chambre a été appelée à voter sur différentes questions relatives à ce projet; et elle s'est enfin prononcée définitivement *contre l'adoption de ce projet* par 193 voix contre 18. Cette majorité de 175 voix qui s'élève contre le plan du Président prouve ce que vaut jusqu'à présent au Congrès le parti Tyler. Le second jour n'a pas été marqué par un résultat; et le seul sujet qui ait quelque intérêt pour nos lecteurs, c'est la reprise durant quelques instans de la discussion sur l'amende à remettre au Général Jackson. Rien n'a été encore décidé sur ce sujet. La Chambre s'est ajournée de bonne heure.

MEXIQUE. —Notre correspondance particulière, omise hier par inadvertance dans notre partie française, nous donnait d'importans renseignemens sur la situation de ce pays jusqu'au 25 janvier. Un nouveau décret du Gouvernement à propos de la liberté de la presse a forcé plusieurs des journaux libéraux de cesser leur publication. De grands préparatifs ont lieu pour entrer en campagne contre le Texas: le Gouvernement a ordonné l'enrôlement de 34,000 hommes qui seront pris dans les différents départemens, et qui doivent être prêts pour le 1er. mars.

L'obligeance de l'éditeur du *Tropic* nous met à même d'ajouter quelques détails à ces renseignemens. Le navire à vapeur *Regenerador* est arrivé à Vera-Cruz dans les derniers jours de janvier avec des nouvelles officielles de Campêche, et le bruit courait que les Yucatanais étaient parvenus à déloger les Mexicains des hauteurs qu'ils occupaient en arrière de Campêche et à reprendre ainsi les avantages qu'ils avaient perdus.

M. Southall, porteur des dépêches du gouvernement de l'Union au général Thompson, est arrivé à Vera-Cruz et reparti presqu'immédiatement pour Mexico.

Les prisonniers Texiens étaient employés aux travaux du Perote. Van Ness avait été emmené à Mexico et travaillait dans les rues.

La répétition du *Stabat Mater* qui a eu lieu dimanche dernier, à la salle St. Louis, est du plus heureux augure pour l'exécution à St. Patrick. L'effet de cette belle œuvre est inanquable. Le *Stabat* paraît du reste devoir acquérir une véritable popularité aux Etats-Unis: il vient d'être exécuté avec le plus grand succès à Baltimore.

THEATRE D'ORLEANS.

Mme. Place ou le *Rossignol*, comme vous voudrez, et la *Vicomte de Letorières* ont enfin, le dimanche avant, amené au théâtre d'Orléans la foule, oui, la foule, la foule pour de bon. Non pas simplement cette foule de convention qui, en se répartissant bien au large sur les banquettes, donne à la salle un air à peu près peuplé, mais cette foule drue, compacte, serrée, nombreuse, qui peut à peine se remuer dans les loges dans les galeries, au parterre où elle s'entasse; enfin la foule dans la véritable acception du mot! C'a donc été pour le théâtre une belle soirée que celle d'avant hier, une recette fructueuse, et c'est quelque chose pour l'administration. Tant mieux, cela lui rendra quelque courage et quelqu'espérance, et elle ne se précipitera plus avec autant de rapidité à la poursuite de nouveautés ou de reprises qu'elle n'avait pas encore en l'art de rendre productives. Elle vient de réussir par une seconde représentation d'un vieux petit opéra français, et nous sommes convaincus qu'elle en fera autant, le jour qu'elle voudra, j'exclus le dimanche, avec celle d'un opéra Italien, avec celle de *Lucie de Lammermoor*. L'indifférence du public commence à disparaître un peu. Mme. Place dans le *Rossignol* et surtout dans *Lucie* a en quelque sorte donné le signal d'une révolution; que l'administration sache profiter des dispositions qui se manifestent, et la fin de la saison la récompensera des efforts et des sacrifices qu'elle semblait jusqu'à ce jour faire inutilement.

Oui, la sensation causée par Mme Place dans le rôle d'*Annette* et dans celui de *Lucie*, est presque une révolution théâtrale. le public jusque là si peu empressé s'est ému au bruit des applaudissemens qu'a soulevés notre prima donna dans ces deux dernières épreuves où elle a si vaillamment triomphé; il ne demande plus que l'occasion de l'applaudir. On la lui a donné avant hier, et voyez comme il en a su le champ profité. Vienne la seconde, et il n'y fera pas défaut, nous en sommes convaincus. Il serait peut être plus empressé encore. Le *Rossignol* est sans contredit une jolie petite musique; et Mme. Place, par la façon spirituelle dont elle la dit, par les gracieux ornemens dont elle l'embellit, par les merveilleuses broderies qu'elle y sème avec une prodigalité toujours de bon goût, M. Jandot, par la façon dont il lutte de prestesse et d'élégance, de charme et de finesse avec la voix agile du rossignol qui chante sur la scène, ajoutent à cette partition sans importance réelle un mérite inappréciable, une séduction irrésistible. Cela est vrai, mais croit-on que le public ne doive pas être encore plus sensible aux dramatiques inspirations de Donizetti lorsqu'elles ont pour interprète la ravissante cantatrice qu'il a adoptée? Que l'on songe surtout que dans *Lucie*, ce n'est plus simplement un harmonieux oiseau que l'on entend, mais qu'au charme de la voix par les accents les plus mélodieux vient se joindre l'émotion qu'excite un drame rendu avec une intelligence rare et un sentiment plein de profondeur! Mme. Place, à notre sens, vaut mieux encore dans *Lucie* que dans le *Rossignol*, et en ceci, nous le croyons, nous sommes l'écho de la majorité de ceux qui l'ont entendu dans les deux opéras. Qu'elle reparaisse donc bien vite dans celui de Donizetti; et le public qui dimanche lui a accordé l'Ovation, lui décernera le Triomphe. Les fleurs, dans cette saison illuminée si souvent par un soleil d'été, ne sont pas rares; elles éclosent vite, les bouquets que Mme. Place a vu tomber à ses pieds dimanche pour former sa couronne, de fiancée, n'ont pas épuisé les parterres de nos marchandes de fleurs, et l'on en trouvera bien assez encore pour en couvrir entièrement le blanc linceuil de *Lucie*.

RAPPORT OFFICIEL

Des Délibérations au Sénat de la Louisiane.

Séance du Lundi 6 février 1843.

M. Downs présente des pétitions pour et contre la nouvelle paroisse qu'on a proposé de créer de celles d'Union, Claiborne et Ouachita. Sur motion, ces pétitions sont référées à un comité spécial, dont le président nomme MM. Downs, Bossier et Sparrow.

M. Ledoux donne notice qu'il présentera un bill pour autoriser Samuel Bush à tenir un bac sur le Mississipi, à l'habitation de Zénon Porche de la Pointe-Coupée.

M. Hoa présente un mémoire accompagné d'un bill abandonnant les droits de l'Etat à un esclave qui était la propriété de feu Robert Lawes, h. é. l.

M. Bernard présente une pétition des habitans de Baton-Rouge, pour l'extension des pouvoirs de la corporation de ladite ville. Sur sa motion, référée à un comité spécial composé par le président de MM. Bernard, Carter et Ledoux.

M. Downs donne avis qu'il présentera les bills suivants:

Acte relatif aux appels dans certains cas, et acte pour amender l'acte pourvoyant à la liquidation des banques.

M. Downs soumet une résolution autorisant l'ingénieur d'Etat à débarrasser le bayou Darbonne des bois de dérive qui y sont accumulés par suite de l'essai fait pour en améliorer la navigation, par le Bureau des Travaux publics.

M. Downs démontre la nécessité où est l'Etat de remettre ce bayou dans la situation où il était avant cet essai. Deux paroisses ont un très grand intérêt à l'ouverture de cette voie; ce sont celles d'Union et Claiborne. Pour donner un exemple des graves inconvéniens de cette navigation, telle qu'elle est aujourd'hui, il raconte qu'un individu a perdu un chargement de douvelles en descendant le bayou, et que c'était une très grande perte pour lui. L'Etat, dit M. Downs, est tenu de réparer le mal qui est arrivé à cause de la tentative d'améliorations qu'on a suspendues et qui ne devaient pas l'être. L'honorable sénateur espère qu'on ne négligera pas l'amélioration demandée, et qu'en conséquence la résolution passera.

M. Sparrow est de l'opinion du préopinant en ce qui concerne l'obligation où est l'Etat de faire enlever les obstructions du bayou; mais il pense que d'autres cours d'eau qui ont été obstrués de la même manière doivent aussi être débarrassés, par exemple les bayous Tensas et Mason, dont les obstructions portent un si grand préjudice aux habitans de leur voisinage. Il propose donc comme un acte de justice que ces bayous soient inclus dans la résolution, et que l'ingénieur d'Etat soit requis, immédiatement après l'achèvement des travaux du bayou Darbonne, de faire transporter le bateau et les hommes qui y auront été employés aux bayous qu'il vient de désigner.

L'amendement est adopté.

M. Dupré propose un nouvel amendement qui porte que le bateau et les hommes employés au bayou Bœuf n'en soient pas retirés avant l'achèvement des travaux. Sans vouloir s'opposer à la résolution, M. D. ne croit pas qu'on doive suspendre des améliorations commencées et qui sont tout aussi urgentes que celles proposées.

M. Davidson dit que si cet amendement est adopté, il demandera une exception semblable pour le Bayou Manchac, et que, sans doute, son exemple sera suivi par tous les sénateurs des districts où des améliorations publiques ont été commencées et sont en progrès; l'intérêt de leurs constituants l'exigerait. Mais croyant que les bayous mentionnés ont besoin d'être dégagés des embarras qui les obstruent et que c'est un acte de justice autant que de nécessité, il laisse à la discrétion de l'ingénieur de disposer comme il le croira plus convenable des bras employés aux travaux publics.

M. Bossier espère que M. Dupré retirera son amendement qui gênerait la résolution et la ferait probablement échouer. Un seul bateau et douze hommes suffisent pour exécuter les travaux proposés. Il croit que la remarque de M. D. au sujet du Bayou Bœuf est dénuée de fondement, vu qu'un ouvrage n'aurait rien de commun avec l'autre.

M. Walker repousse toute intention de faire échouer la résolution. Tout ce qu'il désire est que les travaux commencés ne soient pas arrêtés en employant les bras disponibles à d'autres ouvrages nouveaux. Il reconnaît l'importance et l'utilité de l'entreprise projetée, mais il croit qu'il est encore plus essentiel de ne pas abandonner celles qu'on a commencées.

Les débats sont continués par MM. Sparrow, Dupré et Walker. Ensuite la résolution est déposée temporairement sur le bureau en attendant les renseignements de l'ingénieur. Sur motion de M. Walker qui dit savoir de l'ingénieur que les obstructions peuvent être enlevées sans gêner les autres travaux, on la reprend et on en éloigne l'amendement de M. Dupré. Alors elle passe et est transmise à la chambre des représentans.

M. Davidson donne avis qu'il présentera un acte pour réduire de nouveau les salaires des fonctionnaires publics.

M. Sparrow présente une pétition de W. et B. Voorhies demandant une indemnité pour certains esclaves exécutés pour crimes. Sur motion référée à un comité spécial.

M. Labauve présente certaines réclamations de ses constituans contre l'Etat. Référées au comité des Réclamations.

Sur motion de M. Bernard on entre en séance exécutive. Après un assez long intervalle, les portes sont rouvertes et le Sénat s'ajourne.

RAPPORT OFFICIEL.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Lundi, 6 Février 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement. L'appel nominal constate la présence de 36 membres.

L'orateur nomme MM. Philips, Selby et Edwards, membres du comité qui doit veiller à l'installation de bureaux convenables pour le Gouverneur, le Trésorier, &c.

M. Musson demande que le Comité des Banques soit requis de remettre à la Chambre le rapport du Bureau de Circulation. Cette motion prévaut.

Sur motion de M. Philips, le secrétaire va porter plusieurs messages au Sénat.

Pétitions, Mémoires et Résolutions.

M. Claiborne demande que le Crescent City soit adjoint aux journaux qui reçoit déjà la Chambre. M. Brewer demande aussi l'adjonction du Républicain. L'amendement est adopté; mais la motion originelle est repoussée.

M. Clark présente une pétition de R. H. Brashear pour établir un ferry. Renvoi à un comité spécial composé des délégations de Terrebonne, Assomption et Ste.-Marie.

M. Fortson présente une pétition des habitans de Caddo qui demande l'augmentation du salaire pour le shérif de Caddo. Renvoi au comité des réclamations. On renvoit au même comité une pétition de M. Vawter, présentée par M. Brewer.

M. Morgan présente un mémoire des citoyens de Bâton Rouge qui se plaignent de certains abus dans l'administration du Pénitentiaire. Renvoi à un comité spécial composé de MM. Morgan, Brashear et Selby.

M. Selby présente une pétition des citoyens de Carroll qui demande une modification dans les qualifications des jurés de police. Renvoi au comité judiciaire.

Comités permanens.

M. Brashear, du comité des améliorations intérieures, fait un rapport défavorable sur un mémoire qui demande l'exécution de certains travaux au bayou Glaize.

M. Taylor, du comité des affaires à terminer, rapporte un acte relatif aux élections et en demande le renvoi à un comité spécial. Cette motion prévaut et l'Orateur nomme MM. Brewer, Heath, C. Thibodeaux et Perkins.

M. Brashear, du comité des améliorations, rapporte une résolution qui enjoint à l'ingénieur d'Etat d'enlever certaines obstructions du bayou Vermillon. Le même comité rapporte un substitut à la résolution pour le nettoyage de la route de Bâton Rouge à Clinton.

Comités speciaux.

M. Phelps du comité spécial auquel a été référé l'acte pour que la Cour Suprême siège durant un terme à Harrisonburg, rapporte cet acte sans amendement.

Bills et notices de bills

M. Boudousquié, après autorisation, introduit un bill pour autoriser les administrateurs de l'hôpital de Charité à vendre l'esclave Mary Ann.

M. Philips, suivant notice, présente un bill relatif au jury de police de la paroisse Assomption. Après dispense des règles, ce bill subit les lectures requises et passe.

M. Bickham, suivant notice, introduit un bill pour amender l'acte qui règle le mode d'élection dans la paroisse Washington.

M. Brewer donne avis d'un bill pour amender l'article 645 du Code de Procédure et d'un acte pour créer dans certains cas un privilége sur les récoltes en pousse.

M. Briant donne avis d'un acte pour amender l'acte qui réduit les dépenses de l'Etat, et d'un acte relatif au recorder des hypothèques de la paroisse Natchitoches.

M. Prescott donne avis d'un acte pour améliorer la navigation du Bayou Bœuf.

Suivant notice, M. Edwards présente un bill pour incorporer l'Eglise Méthodiste Episcopale dans la paroisse de la Nlle. Orléans, rive droite.

Sur motion de M. Morgan, un congé est accordé à M. Robertson.

M. Phelps donne avis d'un acte relatif aux élections contestées et au libre suffrage ainsi que d'un acte pour créer une nouvelle étude de notaire public dans la paroisse de Catahoula.

M. Bikham donne avis d'un acte pour venir au secours de la paroisse de Washington.

Ordre du Jour.

L'acte qui abroge le bill annexant une certaine portion de la paroisse des Avoyelles à la paroisse de Catahoula est pris en considération.

M. Philips expose les motifs qui le portent à s'opposer au bill. Les habitans de cette partie des Avoyelles dont il est question dans le bill sont tout à fait isolés. Ils sont bien éloignés de la cour des Avoyelles, et dans le voisinage de celle de Catahoula. Il espère que le bill sera rejeté.

M. Ott se déclare en faveur du bill. L'objection soulevée par le membre de Catahoula ne repose sur aucun fondement, puisque le transit aux Avoyelles est facile au moyen de la navigation. Si la population est flottante, comme le dit le membre de Catahoula, pourquoi lui permettrait-on de priver la paroisse d'un cinquième de son territoire.

M. Philips remarque que cette population flottante ne demanderait pas mieux que de se mettre à l'abri de la justice, tandis que la véritable population, la population stationnaire avait protesté contre tout changement.

Après une courte discussion, M. Philips réclame l'appel nominal. Les voix se divisent ainsi: oui, 21; non, 21. L'Orateur ayant voté dans la négative, la section est rejetée.

Un congé de quelques jours est accordé à M. Hunt, pour cause de maladie.

La résolution relative à la navigation de la rivière Rouge est prise en considération, après avoir subi une seconde lecture.

M. Taylor, tout en s'excusant d'empiéter sur les momens de la Chambre, désirerait qu'elle se prononçât définitivement sur cette résolution. Le rapport est basé sur des faits soumis par l'ingénieur. Il est absolument nécessaire de faire disparaître du lit de la rivière Rouge les obstructions qui en gênent la navigation. Pendant huit mois de l'année, un grand nombre de planteurs riverains est privé de toute communication avec le reste de l'Etat et ne se procure qu'avec une peine infinie les objets les plus nécessaires à la consommation. Il ne pense pas que les résolutions puissent raisonnablement trouver aucune opposition.

M. Philips propose un amendement aux résolutions. La Chambre, l'année dernière avait ordonné à l'ingénieur de percer le banc de sable qui se trouve à l'entrée du Bayou Lafourche;—c'est là un travail très important et qui intéresse au plus haut point les planteurs sucriers. Il désirerait en conséquence que l'on travaillât d'abord à faciliter la navigation du bayou Lafourche.

M. Brewer craint que la navigation de la Rivière Rouge ne soit entièrement arrêtée, si on n'y porte un prompt remède. Dans dix-huit mois il ne faudrait plus songer à nettoyer le lit de cette rivière. La navigation du bayou Lafourche ne court pas un si grand danger. M. Brewer défend chaudement les résolutions, et explique comment les eaux de la Rivière Rouge se portaient graduellement dans l'Atchafalaya.

M. Philips insiste sur son amendement, qu'il ne veut pas retirer, parceque, dit-il, rien n'est plus facile que d'enlever, dans l'espace de quelques semaines et à peu de frais, les obstacles qui gênent la navigation du Bayou Lafourche.

M. Boudousquié dit qu'un comité spécial avait été chargé de l'examen de cette question, et demande la lecture du rapport de ce comité. Bien qu'il soit en faveur des améliorations intérieures, il ne veut pas voir d'injustes préférences.

M. Taylor déclare que si le membre de l'Assomption pouvait lui prouver que les planteurs riverains du Bayou Lafourche souffrissent la moitié de ce que souffrent ceux de la Rivière Rouge, il voterait en faveur de son amendement. L'ingénieur avait déclaré que la Rivière Rouge était d'une plus grande importance que l'Ohio. Ce n'est pas un Bayou, mais bien une rivière de 2000 milles de longueur, et le seul débouché des produits de l'intérieur. Il faut donc songer sérieusement à en faciliter la navigation. A l'appui de sa demande, M. Taylor présente une pétition des citoyens du Natchitoches, s'offrant à payer une taxe dont le produit servirait à enlever les obstructions de la Rivière Rouge.

M. Boudousquié demande la lecture des résolutions, afin que la Chambre puisse les comparer au rapport. On lit dans ce rapport que le gouvernement-général trouverait beaucoup de difficultés à envoyer des troupes dans cette partie de l'Etat. C'est là une question dont le Congrès seul aura à s'occuper. Quant à la résolution relative au bateau destiné à nettoyer le bas de la rivière, elle n'en fixe pas le prix; on ne peut l'adopter qu'autant qu'il y sera pourvu par une allocation; ces bateaux ne coûtent pas moins de $10,000 à $20,000.

M. Taylor, en réponse à M. Boudousquié, fait voir que cette partie du rapport auquel ce dernier membre fait allusion en premier lieu, n'a d'autre but que d'appeler l'attention du gouvernement-général sur la protection que réclament nos frontières.

M. Winchester dit que le meilleur moyen de procéder serait de laisser là le rapport et de s'occuper de chacune des résolutions séparément. Cette motion est adoptée, et la première résolution est prise en considération.

M. Winchester propose plusieurs amendemens. Bien que désireux d'accorder aux partisans des résolutions ce qu'ils semblent tant désirer, il ne peut cependant le faire au détriment des autres parties de l'Etat. Il propose en conséquence d'effacer cette partie de la résolution qui enjoint à l'ingénieur d'Etat de construire un chemin de fer.

M. Taylor entre dans quelques explications pour démontrer la nécessité de ce chemin, et combien il serait facile de le construire à peu de frais.

La proposition de M. Winchester est adoptée.

M. Philips propose de substituer à la première résolution une autre qui aurait pour but d'enjoindre à l'ingénieur d'Etat de construire un bateau à l'effet d'enlever les obstacles qui gênent la navigation de la Rivière Rouge et du bayou Lafourche. Il serait loisible à l'ingénieur de commencer par le bayou ou par la rivière, comme il le voudrait.

M. Taylor soumet un proviso enjoignant à l'ingénieur de travailler d'abord à la Rivière Rouge.

M. Heath propose comme amendement que les travaux du Bayou Bœuf ne seront pas suspendus.

M. Taylor proteste contre les mutilations que l'on veut faire subir à la résolution.

M. Bordelou croit qu'il ne serait pas juste de faire suspendre les travaux du Bayou Bœuf.

M. Benjamin se déclare en faveur de la résolution. Il s'opposera, dit-il, à tout amendement qui tendrait à empêcher que la Rivière Rouge fut débarrassée de ses obstructions.

La discussion s'engage sur ce point. M. Ratliff dit que les moyens de l'Etat sont excessivement bornés, et que si les chambres veulent faire quelque chose dans la vue de faciliter la navigation de la Rivière Rouge, elles ne doivent pas restreindre leurs allocations. Il n'est pas d'avis à ce que l'on accable la résolution sous le poids des amendemens. Il faut, dit-il, secourir les habitans riverains de la Rivière Rouge, autant que peut le permettre les ressources actuelles de l'Etat.

La résolution est à la fin adoptée avec un amendement qui enjoint à l'ingénieur de travailler d'abord à la Rivière Rouge.

La seconde résolution est rejetée comme superflue.

Le troisième résolution qui alloue la somme de $8,500 pour la construction d'un bateau destiné à enlever les obstacles du lit de la Rivière Rouge, est prise alors en considération. Adopté.

La résolution suivante qui autorise le trésorier d'Etat à placer à la disposition de l'ingénieur, outre la somme de $5000, le produit de la taxe des encans, pour l'année 1842, est prise en considération par la Chambre constituée en comité général.

M. Ratliff n'est pas d'avis à ce que l'on alloue de nouveaux fonds au bénéfice des habitans riverains de la Rivière Rouge, et propose que le comité soit dissout.

M. Taylor fait remarquer que le bateau en question ne serait d'aucune utilité, si on n'allouait à l'ingénieur le montant requis. L'ingénieur n'a pas un sou pour accomplir ces travaux et la résolution proposée le seul moyen d'accomplir l'entreprise. Il est maintenant dû maintenant au département de l'ingénieur $10,000 qui suffiront à éteindre les dettes contractées, après quoi il restera de nouveau à sec.

M. Ratliff dit que les créanciers du département ne doivent pas être frustrés dans leurs justes réclamations. Pourquoi disposer d'un fonds sur lequel ils ont des droits incontestables? Il s'oppose donc à la section qui mènerait à une injustice.

M. Taylor réplique que le Représentant de Féliciana commet une méprise; M. T. s'est expliqué franchement et nettement sur le sujet. Les fonds de 1842 sont épuisés, et une allocation de $5000 est réclamée pour la construction du bateau à draguer: la résolution du reste déclare que les anciens créanciers doivent être préalablement satisfaits. Ce n'est qu'après que cela aura été accompli que le produit du droit sur les ventes à l'encan pourra être mis à la disposition de l'ingénieur.

M. Ratliff répond que si, en vertu de la loi existante, cet argent doit aller dans la caisse du département de l'ingénieur, il faut qu'il y aille. Aussitôt les dettes payées, le premier argent reçu pourra être appliqué aux travaux réclamés. La résolution devient en conséquence inutile.

M. Musson pense que la discussion est prématurée; il faut attendre avant d'aller plus loin que le comité de finance ait fait son rapport.

M. Taylor expose que l'appropriation faite l'an dernier au département de l'ingénieur a été employée à d'autres objets. Le département n'a jamais été endetté. La résolution ne sert qu'à fixer l'appropriation où elle doit aller.

La motion de lever le comité est perdue.

M. Clark demande que le rapport et les résolutions soient déposés sur le bureau jusqu'au rapport du comité de finances.

La résolution est adoptée et le comité se lève.

Au moment où la résolution se présente devant la Chambre, M. Winchester présente quelques observations. Il ne comprend pas la nécessité de la résolution. Les deux précédentes étaient tout ce qu'il fallait. L'adoption de celle qu'on examine peut conduire à des allocations plus lourdes qu'on ne le suppose. La totalité des droits d'encan pour 1842, et $5000 sur le premier trimestre de 1843 forment une somme trop considérable pour être légèrement accordée. Si nous devons abandonner la première partie de cette somme, n'y ajoutons pas $20,000.

M. Brewer dit qu'il s'est abstenu jusqu'à présent de prendre la parole sur ce sujet, mais que les objections qui naissent de toute part le forcent à rompre le silence. Le représentant de St. Jacques qui a voté en faveur du bateau à draguer et qui devait être, ce semble, le premier à appuyer la mesure, refuse aujourd'hui les moyens de la mettre à exécution. Si le département de l'ingénieur est endetté, comment doit-il employer les fonds qui sont alloués? C'est justement pour mettre ordre à cette difficulté que la résolution a été proposée. Les travaux réclamés sont de la dernière importance, et tout ce que veut M. B., c'est que les $20000 qu'on y destine ne soient pas détournés de leur véritable objet. Il pense que toute opposition doit cesser. La question est d'une importance incalculable pour la section qu'il représente.

M. Benjamin déclare qu'il est fort en faveur de la mesure et qu'il vient proposer une rédaction qui fera droit à toutes les objections. Il suffit, s'il ne se trompe pas, d'empêcher le détournement des fonds dus au département de l'ingénieur pour les années 1842 et 1843. M. B. offre donc un amendement à cet effet.

M. Winchester pense que la clause emporte avec elle une nouvelle appropriation au département. Si les $20,000 de 1842 qui lui étaient destinés, ont été appliqués à d'autres objets, et que le trésorier reçoive l'ordre de placer cette somme au crédit du département, d'où peut venir l'argent, sinon d'allocations directes? Qui sait en outre si le droit sur les ventes à l'encan produiront $5000 par trimestre.

M. Ratliff ajoute quelques observations et prétend que les premières résolutions renfermaient tout ce qui est nécessaire. Il demande le rejet du rapport.

M. Philips dit que le seul objet de la résolution est d'empêcher que le trésorier dispose du fonds d'encan pour d'autres objets que ceux que requiert la loi.

Une discussion s'élève sur la question de savoir si la chambre peut faire une allocation de fonds par résolutions. Au milieu de cette discussion, la chambre s'ajourne.

(*Extraits des journaux français et de notre correspondance.*)

MARIAGE PRINCIER. —Le mariage de la princesse Clémentine d'Orléans avec le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Cohari, frère de Mme. la duchesse de Nemours et du mari de dona Maria de Portugal, paraît décidé. Le prince Auguste est né le 13 juin 1818 et se trouve comme major au service de l'Autriche, dans le régiment No. 10 des hussards dits du roi de Prusse. Le prince a quelques mois de moins que la princesse Clémentine. Les arrangemens de famille au sujet de cette union sont maintenant terminés.

Il a été décidé, dit la *France*, que le prince Auguste se fixera en France, et on ajoutait même qu'il allait quitter le service d'Autriche pour entrer au service de France. En sa qualité de sujet autrichien, cela offre quelques difficultés. Le mariage de la princesse Clémentine se fera l'année prochaine; l'époque n'est point encore décidément fixée.

Quelque temps avant l'annonce de ce mariage, le *Petit Rivarol* de 1842, dont notre correspondance nous a déjà plus d'une fois donné de curieux extraits, publiait le petit paragraphe suivant:

CLEMENTINE (princesse)—Belle, pieuse, spirituelle, charmante, assise sur les marches d'un trône, appelée au partage de la plus grande fortune du monde, et.... nubile depuis *douze ans*...

Les Cobourg ne pourront-ils pas s'appeler désormais la Providence des princesses majeures?

STEAMERS FRANÇAIS TRANSATLANTIQUES. —On annonce que les quatorze steamers que fait construire le gouvernement français, pour établir des communications avec les ports les plus importans du continent américain et des Indes occidentales, seront prêts à prendre la mer au mois de juin. Quatre feront le service entre le Havre et New-York. Les dix autres partiront de Cherbourg pour diverses destinations. Ces magnifiques navires réuniront, dit-on, toutes les qualités de comfort et de rapidité nécessaires pour leur assurer le patronage des voyageurs, et ils peuvent cependant, en peu de temps, être armés de 40 canons chacun. Le tarif des prix de passage n'est pas encore fixé; mais il est certain qu'il sera beaucoup inférieur à celui qui a été jusqu'ici établi sur les divers steamers anglais.

FANNY ELLSLER. —Une grande désolation règne parmi les amateurs de la Cachucha et de la Cracovienne. Les négociations entamées par l'Opéra avec Fanny Elssler, ou par Fanny avec l'Opéra, ont été rompues, au moment où le traité de paix allait être signé. Tout espoir d'arrangement est désormais perdu. On en est venu à la saisie judiciaire, et Fanny n'a sauvé qu'à grand peine son riche mobilier des griffes de M. Léon Pillet. Elle a dû le faire réclamer au nom de sa sœur Thérèse, dont le fondé de pouvoir a présenté d'*incontestables* titres de propriété. Ainsi donc les admirateurs de Mlle Elssler, s'ils veulent l'applaudir, devront faire le voyage de Vienne ou de Berlin.

Notre confrère le *Courrier*, et nous aussi peut-être, nous avons publié quelquefois d'assez jolis feuilletons signés d'un nom assez singulier. L'article suivant du *Petit Rivarol* de 1842 ne sera donc pas sans sel pour nos lecteurs:

LOUIS LURINE. —L'auteur de quelques vaudevilles et de pas mal de feuilletons. Pour ceux qui le connaissent, ces vaudevilles et ces feuilletons sont loin de donner la mesure de son génie, qui n'a voulu que peloter en attendant partie.

Si des gens naïfs et étonnés me demandaient l'explication de cette modestie systématique, de cette prétendue limitation de médiocrité de la part d'un grand homme, je leur dirais à l'oreille: vous le savez, Messieurs! le jeune Lurine a la fatalité de porter un nom inoui; or, à cette heure, il est en instance auprès du gouvernement pour être autorisé à en revêtir un autre beaucoup plus.... beaucoup moins.... C'est à dire tout simplement présentable. Jusqu'à ce qu'on ait fait droit à sa demande, il a juré, oui, il a juré, Messieurs! malgré toutes les sollicitations de la Minerve refrénant les magnifiques élans de son intelligence; ...., par cette raison péremptoire, que s'il se laissait aller à la confection de chefs-d'œuvre, comme il est seul capable d'en régaler son siècle, ses contemporains stupéfaits et reconnaissants seraient forcés de lui ériger des obélisques d'honneur, et que ces obélisques, vu leur inscription naturelle, risqueraient d'être pris par les badauds pour des colonnes. Vespasiennes. Voilà donc, Messieurs! Qu'on se taise et qu'on attende.

MUSARD. —Rassemblez deux cents marmots de la place de l'Estrapade dans une salle vaste et sonore, et faites leur tirer des pétards; rompre des chaises; casser des noix avec des lattes; tournoyer des crecelles; donner des coups de pincettes dans des tas de ferraille, souffler dans des mirlitons de Saint Cloud, des cornets à bouquin et des anches de clarinette; battre sur la grosse caisse avec des traversins; fendre du bois pelard sec; enfoncer des épingles dans les fesses d'une cinquantaine de chats; donner des clystères d'eau bouillante à de jeunes porcs; écorcher des anguilles de Melun; déchirer dans leurs coutures les vieux caleçons et les vieilles culottes de la liste civile; hurler la *Marseillaise* et la romance de la *Grâce de Dieu*; faites leur faire tout cela; prêtez l'oreille, et, vous pourrez avoir une idée des harmonies dansantes d'un grand artiste, de Musard, vrai chef d'orchestre du Diable.

DAGUERRE. —L'inventeur d'un procédé fort ingénieux, à l'aide duquel je peux, moi qui vous parle, vous servir à la minute le portrait d'une pie voleuse, ou d'un député, d'un aneiou d'un académicien, de la butte Montmartre avec ses immondices, ou d'un cousin de ministre avec la croix d'honneur. On garantit la ressemblance.

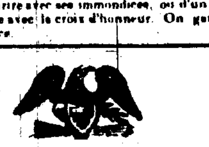

[PAR AUTORITÉ.]

(No. 10.)

ACTE

Pour amender l'acte intitulé, "Acte pour incorporer une Compagnie d'Assurances Maritimes dans la ville de la Nouvelle Orléans," approuvé le vingt-six mars, mil huit cent cinq.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale*, Que la première section de l'acte approuvé le vingt six mars mil huit cent cinq, intitulé "Acte pour incorporer une Compagnie d'Assurance Maritime dans la ville de la Nouvelle Orléans," est et demeure amendée de telle sorte que les actionnaires de la dite Compagnie soient, et ils sont par le présent, autorisés à diviser leur fonds capital en deux mille actions de cent piastres chacune, au lieu de deux cents actions de mille piastres chaque, ainsi que le prescrit ladite section.

Sect. 2de. *Il est de plus décrété, &c.*, Que cette loi sera en force dès qu'un certain nombre d'actionnaires possédant une majorité des actions du capital de la dite Compagnie, aura signé un concordat à cet effet sur le registre des minutes de ladite Compagnie.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 4 février 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 11.)

ACTE.

Pour venir au secours de Martin O. Fenn.

Attendu que le vingt quatre août, mil huit cent vingt sept Martin O. Fenn signa comme caution, une obligation pour répondre de la comparution par devant la Cour du Huitième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans la paroisse de St. Tamany, à la session suivante, d'une certaine Brigite Grant, accusée d'assault et batterie sur la personne de A. O. Fenn, alors shérif de la dite paroisse, et attendu qu'un acte d'accusation a été dressé par le grand juri contre la dite Brigite Grant, et que celle-ci a manqué de comparaître, et qu'elle a ainsi forfait à la condition de son obligation, s'élevant à la somme de cent piastres, et attendu que le dit Martin O. Fenn versa dans le trésor de l'Etat, le ... février mil huit cent trente, la somme susdite sur la demande de l'avocat de district de la dite paroisse, et attendu que plus tard, la dite Brigite Grant a été arrêtée en vertu d'un writ de capias, qu'elle a été jugée et trouvée coupable, et qu'elle a satisfait au jugement de la Cour, qui l'a condamnée pour avoir assailli et battu; En conséquence:

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale, Que le trésorier de l'Etat est, et demeure autorisé et requis de payer à Martin O. Fenn, sur son mandat personnel, sur les fonds du trésor non autrement affectés la somme de cent piastres avec les intérêts légaux, à compter du ... février mil huit cent trente.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 4 février 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 12.)

ACTE.

Pour autoriser le Juri de Police de la Paroisse de Natchitoches, à imposer une taxe de paroisse dans les limites de la corporation de la ville des Natchitoches et l'autres objets.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*; Qu'à dater de la passation de cet Acte, le Juri de Police de la paroisse des Natchitoches aura le pouvoir d'imposer n'importe quelles taxes, sur toute sorte de propriété, d'industrie, de trafic ou de profession dans les limites de la corporation de la ville des Natchitoches, toute loi à ce contraire nonobstant.

Section 2de. *Il est de plus décrété, &c.* Que les administrateurs de la ville des Natchitoches, sont et demeurent par le présent autorisés à imposer une taxe qui n'excèdera pas quinze cents piastres par an, sur les propriétés situées dans les limites de ladite corporation, nonobstant toute loi à ce contraire.

(Signé) C. DERBIGNY,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.

Approuvé le 4 février 1843.
(Signé) A. MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Nous appelons l'attention des lecteurs sur un article qui justifie pleinement ce qui avait déjà été dit. Il se passe rarement un jour sans entendre parler de feu, si les personnes avaient chez elles du Pain Extracteur de Dailey, elles seraient sauvées surtout si les parties du corps sont pas attaquées. Ayant assez souvent prouvé l'efficacité, nous le laissons libre de souffrir ou de se guérir promptement. On peut trouver ce remède chez COMSTOCK & ROSS, 26 Magasins.

Décédé hier matin, à 10 heures, ANTOINE BOYER, né à Capenouille, Département de Lot-et-Garonne, (France). Ses amis et connaissances ainsi que ceux de la famille Nonsière sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, ... février, à 9 heures. Le convoi se réunira au coin de l'encoignure des rues Champs Elysées et Calvo.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Charlemagne, Packard, New York, W. H. Dorsey
Barque Bachelor, Horton, Richmond, Bailey & Baxter
Brick Susan, Spofford, Spofford, New York, Bridge & Bro
Shamrock, Smith, New York
Goel. Creole, Thent, Laguna, Capdeville & Cufullo
Cornelian, Booth, Matamoros, D'Goldsmith
Octavia, Churchill, Apalachicola

Lion, Gift, Apalachicola, E. G. Rogers & co
Sarah Ann Jane, Cobb, Balise Honduras, A. Lockwood

ARRIVES.

Bateau de remorque Panther, Martin, des Passes—avec les barques Z. Ring et Nimrod et le brick Oak.
Bateau de remorque Adriatic, Sprinkle, des Passes—avec les navires Massachusetts et Rienzi ainsi que le brick Sultan.
Navire Rienzi, Clark, de New York
Navire Massachusetts, Wilson, d'Alger
Barque Nimrod, Chelbourne, de Boston
Brick Oak, Howes, de Rio Janeiro
Brick Sultan, Affleck, d'Halifax
Steamer Shepherdess, Jordan, d'Alton.
" Alex. Scott, Swon, Vicksburg
" Penelope, Thacker, Field's Mills
" Fame, Haygood, Opelousas.
" Princess, Sandford, Natchez.

DERNIERES DATES

New York	jan 27	Londres	jan 3
Boston	jan 26	Liverpool	jan 3
Baltimore	jan 29	Paris	dec 31
Washington	jan 28	Havre	dec 31
Philadelphia	jan 26	Bordeaux	nov 25
Charleston	jan 31	Vera-Cruz	jan 25
Havane	jan 25	Mexico	dec 31
Galveston	jan 21	Tampico	dec 26

AVIS. —Le steamer Rowena, capitaine J. W. Geo..., partira positivement aujourd'hui mardi 7 du courant, à 4 heures P. M. pour St Louis. Les passagers sont invités à se trouver à bord.
7 fev JOHN R SHAW & Co, agens

Les dettes contractées par l'équipage du brick ATALANTE, ne seront payées ni par le capitaine ni par le consignataire.
7 fev WM. PREHN, 36, Douane

DEMANDE D'UN PROFESSEUR.
L'ON désire un professeur de la langue anglaise, dans une institution fondée depuis peu dans le comté des Attakapas—le professeur, âgé d'au moins 30 à 40 ans, serait marié, parlerait français, son épouse pourrait tenir une école française pour les demoiselles.
S'adresser pour les renseignemens à
MM. Morse, sénateur,
Broussard, } Membres de la Chambre des
P. P. Briant, } Représentans.
W. Prescott }
7 fev—4 jps

A VENDRE. —Deux arpents de Terre situés dans la paroisse Jefferson, à 4 milles au dessus de Carrollton, faisant partie de la propriété de F. Commagère. S'adresser à P. BORDELAIS, rue St Louis No. 90.
7 fev—6

PORC prime garanti sain et pouvant se conserver tel, sera échangé contre de la mélasse à la cote—1500 barils à farine, vides, en bon ordre, seront délivrés en lots de 100 barils à la cents chaque.
7 fev—3 M. ROBITAILLE, 30, Commune

SUCCESSION DE REGIS SEGOND.
AVIS est par le présent donné aux créanciers de ladite succession d'avoir à se faire connaître et présenter un compte de leurs réclamations respectives et les titres sur lesquels elles sont établies, au soussigné, curateur de la susdite succession.
7 fev—3 en 10j Pre. SAUVE, curateur.

FARINE. —300 barils en débarquement du steamboat Louisa, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co., Vieille-Levée.
7 fev

CHAUX. 250 barils de Thomaston, en débarquement, à vendre par GEORGE BEDFORD, 47 Commune

PLATRE de Paris et Ciment, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs par GEORGE BEDFORD, 47 Commune
7 fev

CUIR à platrer—40 barriques, à vendre par GEORGE BEDFORD, 47 Commune
7 fev

BOUTEILLES Vides—150 paniers bouteilles vides, à vendre par AUG. MOLIER, 90, rue St. Louis.
7 fev

BALAIS—151 douzaines balais communs, à vendre en magasin par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune
7 fev

MARCHANDISES de Lowell—Un assortiment général constamment en mains, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune
7 fev

HUILE de Baleine—30 barriques d'hiver, et 60 barils d'huile blanchie et non blanchie d'automne, spinellienne; en débarquement et à vendre par HARROD, DARLING & Co., 49, Commune.
7 fev

NATTES de Canton—A vendre par HARROD, DARLING & Co., 49, Commune.
7 fev

MELASSE—On a besoin de 25,000 gallons de mélasse sur habitation au dessous de cette ville ou à 60 milles au dessus de cette ville.
7 fev ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

ORDRE No. 11.

Nouvelle Orléans, le 2 février 1843.

QUARTIER GENERAUX.

1ERE. BRIGADE M. L.

Le mois de février est fixé pour l'enrôlement de la milice. Les colonels commandant les 4me. 42me. 44me. et 46me régimens, s'assureront, de concert avec les officiers des compagnies de leurs régimens respectifs, que le texte de la loi a été exécuté.

Jusqu'à l'élection des officiers d'Etat major des 45e. 47e. et 48me. régiments, le droit de recevoir les enrôlements est dévolu aux officiers ci-après nommés.

Le colonel Oakers du 45e. régiment détachera le major Twogood pour prendre le commandement du 48e. régiment.

Le col. Ce'e du 4e. régiment détachera le lieutenant colonel Jarvis pour prendre le commandement du 47e. régiment.

Le col. Deane du 46e. régiment détachera le major Thompson pour prendre le commandement du 45e. régiment.

SECTION 61 DE LA LOI SUR LA MILICE.

"Il est de plus décrété, &c. Que toute personne sujette au service militaire est tenue de se faire enrôler, sans qu'il soit nécessaire de lui transmettre aucun avis d'enrôlement, et toute personne sujette au service militaire qui négligera de faire sa déclaration à l'officier commandant de sa compagnie, ou au premier sergent de la dite compagnie, dans le délai des vingt jours qui suivront l'époque à laquelle elle est tenue de se faire enrôler dans ladite compagnie, sera possible d'une amende de cinq piastres, laquelle sera recouvrée de la manière ci-après prévue."

SECTION 63.

"Il est de plus décrété, &c. Que le capitaine fera connaître par avis publics placardés dans au moins six des lieux publics, les plus fréquentés dans les limites de la station de la compagnie, le lieu et l'heure auxquels lui et le sergent major, recevront les noms de ceux qui se présenteront pour se faire enrôler, et il aura la faculté de nommer une personne pour recevoir ces noms à sa place ou à la place du sergent major. A la fin du mois, il enverra le sergent major ou toute autre personne dûment autorisée, pour s'informer des noms de ceux qui ont négligé de se faire enrôler et ces noms seront ajoutés au rôle, et tout individu qui refusera de donner son nom ou celui d'un individu employé par lui ou demeurant chez lui ou qui donnera un faux nom à la personne autorisée à lui en faire la demande, sera passible d'une amende de dix piastres, recouvrable par-devant tout juge autorisé ou juge de paix ayant juridiction, recouvrable pour tout affaire ou domicile, et les frais de procédure pourront être exigés du poursuivant."

Par ordre du brigadier général, Horatio Davis
8 fev—3 THE. D. HARPER, aide-de-camp

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de James M. Taylor.—Vente par le Register des Testamens. Vendredi 10 mars 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 16 octobre 1842, il sera vendu pour le compte de la succession de James M. Taylor.

Narcisse, nég. e âgé d'environ 20 ans, sourd muet.

Conditions comptant

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant J. B. Mathé, not. pub. 7 fev

PAROISSE D'ORLEANS. —Cour des Preuves—Succession de Andre Barnabe Deprat alias Deprat alias Depre. —Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Raymond Causaux, curateur de feu Andre Barnabe Deprat alias Deprat alias Depre, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit Raymond Causaux déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité et les héritiers mis en possession des biens.

Par ordre de la cour
7 fev W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

ETAT DE LA LOUISIANE. —Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut: —Attendu que Carl Westholz ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour ou la dite vente fut enregistrée le ... jour de mai de l'année 1841, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le ... mars 1834 ... qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pour raison avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente en a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le terme et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le ... jour de mai de l'année 1841 en vertu d'un alias writ de saisie et vente lancé le 21 du mois de janvier ... 1841, dans l'affaire de Carl Westholz vs. Michel Deberque, No. 12,590 du rôle de cette cour, et laquelle vente a été faite comptant, et fut acquise pour le prix de ... piastres payable comptant.

Description de la propriété.

Un certain lot de terre situé au faubourg Marigny avec une cinquante pieds de face à la rue des Grands Hommes ... et le No. vingt sept (27). Ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui y trouvent.

Témoin l'honorable Charles Maurian, juge.

Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, le 19 janvier 1843.
7 fev 1 en 30 LOUIS R. COURTIN, Dep. Greffier

BEURRE. —... barils et ... barils de l'Ouest, en débarquement et à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins

GRAISSE. —... barillets en feuilles, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins

CAFE de Rio, nouvelle récolte, bonne qualité, en débarquement de l'Atalante, à vendre par WM. PREHN, 36, Douane

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

La Compañia se reunirá en el parage acostumbrado, el jueves proximo 9 del corriente, á las 3 en punto de la tarde, con riguroso uniforme de invierno y armamento completo, para dar un paseo militar; para lo cual se recomienda el mayor aseo y puntualidad á los miembros activos.

NOTA—Se previene tanto á los miembros activos como á los Honorarios que en el mismo dia y á la misma hora se procederá á la eleccion de un oficial, con cuya ocasion la compañía tomará las armas, y se pondrá en marcha para efectuar el paseo militar.

De orden del capitan,

FRANCISCO BOLER, Sargento Primero.

Nueva Orleans, Febrero 6, 1843.

TRESOR DE LA POITRINE.

Sirop et Pâte pectorale, de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.

De toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau. Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, ... Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles, ... les chroniques de la poitrine et des voies aériennes. Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.

On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No. 229, rue Royale, dont la signature est apposée à chaque boite. 6 fev—1an

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE seront données à celui qui ramènera un chien d'arrêt, ... répondant au nom de DASH, et portant un collier ...
6 fev C. OLIVIER, rue Toulouse, No. 128

GRAINS et Froment—... barils, 26 1/2 do, 76 barillets graines et 1000 boisseaux froment, en débarquement du steamer Rowena, à vendre par TWIT-HELL, 74, Poydras

PLOMB—1300 saumons à vendre sur la Levée par CH. DOANE & Co. 60, Poydras.
6 fev

CAFE—... sacs en débarquement du brick T. Street de la Havane, à vendre par O. H. MESEGAES, 26, Vieille Levée
6 fev

SEL de Pâtre—... à 8 boisseaux, en débarque ment des navires Palmyra et Tennessee, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane
6 fev

HUILE de Blanc de baleine, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane
6 fev

THE poudre—30 demi caisses en paquets de 1/2 et 3/4 de livre, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane
6 fev

EPICES—Poivre, Muscade, Muscades, &c. &c. à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane
6 fev

MAQUEREAUX—60 demi barils No. 1 & 2, 26 quarts do, 100 boîtes, et 100 do saumons, No. 1, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane
6 fev

BOTTES, Souliers et Brodequins—Un assortiment général convenable pour la ville et la campagne, constamment en mains, à vendre à bas prix pour du comptant ou de bons billets, par A. F. DUNBAR & Co., 19, Douane
6 fev

CHAPEAUX—170 caisses différentes descriptions, dernièrement reçues et à vendre à bas prix pour du comptant, par A. F. DUNBAR & Co., 19, Douane
6 fev

LE DOCTEUR LORET a l'honneur de prévenir ses clients et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il vient de transporter son domicile, rue St-Pierre, No. 141, entre Bourgogne et Dauphine.

Ce médecin ayant fait une étude toute particulière des maladies de la peau, telles que dartres, ulcères rebelles, &c., traitera par une méthode nouvelle, dont il est l'auteur et par l'emploi de laquelle il a dans la plupart des cas, obtenu les plus heureux succès, les personnes qui réclameraient ses soins pour ce genre de maladies. 17 j—1m

PAPIERS PEINTS. —L'après les derniers arrivages on trouvera au magasin de papiers peints, rue de Chartres 166, de jolis Papiers à 17 1/2 tout roulés, et en satinés à 4, 5 et 6 escalins roulés.

Au même magasin, dépôt de fromage de Neufchatel, frais arrivés, à bon compte par douzaine. 4 fev—6

LE soussigné vient de recevoir par le navire Mozart, du Havre, les articles suivants:

Les mémoires de Marie Capelle, Veuve Lafarge, 2me partie, tome 3 et 4, 2 vol. in 8o
Germaine, par Ch. de Bernard.
Mille et un Fromboni.
Cale de la Régence. Mystères de Paris, par E. Sue.
Duchesse de Mazarin.
do de Grammont.
Cardinal roi.
Mlle de Kerouare.
Deux heures de Canapé.
Hormolin, l'Orateur, 1 vol. grand in 8o
Buchan, médecine domestique, grand in 8o
Panthéon Charivarique, 1 vol. in 4o.
Paris au dixneuvième siècle, 1 vol.
Musée Philippon, 1 vol.
Caricatures de tout le monde, 1 vol.
Bureau, histoire de France, 2 vol. grand in 8o.
Laurens, histoire de Napoléon, illustrée 1 vol.
Voltaire, œuvres complètes, en 13 vol. grand in 8o. édit. de France.

VICTOR HEBERT,
4 fev—6 149 Chartres entre Toulouse et St. Louis

AVIS.

PHILIBERT FOURNERET aîné et RIETSCH, préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont une grande quantité d'arbres fruitiers de toutes espèces, aussi arbres et arbustes d'ornement, une très jolie collection de roses provenant de leurs établissements, à vendre rue St Pierre, No. 43, entre Levée et Chartres.
31 jan—2m

PLOMB—471 saumons, en débarquement du steamboat Highlander, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co., 45, Vieille Levée.

PORC, Bœuf et Graisse—71 barils et 47 barillets, en débarquement du steamboat Highlander, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée.
4 fev

CIRE d'Abeille—4 barils, en débarquement du steamboat Highlander, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée.
4 fev

CAFE. 175 sacs prime vert de Rio, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins.
4 fev

SARDINES à l'huile—4,000 boîtes Sardines à l'huile, en boîtes et demi boîtes, à vendre à des prix réduits, par AUG. MOLIER, 90, St. Louis
4 fev

AMANDES à coque douce, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune
4 fev

SUCRE de la Havane blanc et jaune, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune.
4 fev

GENIEVRE de Hollande, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune
4 fev

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune.
4 fev

VIN d'Oporto—A vendre par MANUEL BLASCO, 26, 26, Commune.
4 fev

VENTES DE SHERIF.

La Banque d'Orléans vs. Isaac Bell

COUR DE DISTRICT. No. 17,233—En vertu d'un alias writ de fieri facias lancé dans l'affaire ci-dessus, et aussi en vertu d'un ordre rendu dans l'affaire dudit plaintif vs Peter Laidlaw, No. 20,907 du docket de ladite Cour, à tout à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi 25 février 1843, à midi:

Un certain morceau de terre situé au faubourg Saulet, désigné sur un plan dressé par J. Pilié, le 20 février 1828, déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, par le No. ... de l'ilet No. quinze; ledit lot mesurant (au pied français) soixante pieds de face à la rue Mélicerte, sur cent quatre-vingt-neuf pieds huit pouces sur la ligne qui le devise de la propriété de Verlois, deux cent dix-sept pieds six pouces de profondeur sur la ligne qui le devise de la propriété de S. Turner, sur soixante-six pieds un pouce de large dans le fond: ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette crise étant la seconde et dernière, ledit morceau de terre sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à cinq pour cent par an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

J. L. THIELEN,
7 fev—3 en 10j Shérif de la Cour de District

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Louis Denbert.

COUR DE PAROISSE. —No. 15151—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mardi le 14 mars 1843, à midi.

1o. Trois lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Clouet, désignés par les Nos. 1, 8 et 9 de l'ilet No. ... d'un plan fait par Louis Joseph Pilié, arpenteur, le ... 1833, déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire, les dits 3 lots ayant, mesure anglaise, savoir: le lot No. 1, 32 pieds 8 pouces de face à la rue de la Piété, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Amour, dont il forme l'encoignure; les lots Nos. 8 et 9, mesurant chacun 32 pieds 8 pouces face à la promenade des Bons Enfants sur 120 pieds de profondeur; ledit lot No 8 formant l'encoignure de la rue de la Piété et joignant ledit lot No. 9, ensemble toutes les améliorations et autres dépendances.

2o. Six lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ilet No. 110, suivant le plan déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire; lesdits lots de terre sont formés des terrains Nos. 3 et 4 de l'ilet No. 110 d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 1er juin 1830, déposé en l'étude de Carlile Pollock notaire, le 16 du même mois, mesurant (lesdits lots de terre) au pied français, savoir: les lots Nos. 1, 2, 3 et 4, chacun trente pieds de face à la rue des Français, sur 90 pieds de profondeur; ledit lot No. 1 fait aussi face à la rue de la Loi avec laquelle il forme encoignure; et le lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue de la Loi sur 120 pieds de profondeur.

3o. Et quatre lots de terre au faubourg Washington, quartier Clouet, désignés par les Nos un et quatorze de l'ilet No. 2 et par les Nos. 10 et 11 de l'ilet No. 3, suivant un plan tracé par L. J. Pilié, aide-voyer, le 17 mai 1833; lesdits lots mesurant, mesure anglaise, savoir: le lot No. 1, formant l'encoignure des rues Piété et Grands Hommes, ayant 21 pieds 10 pouces et 8 lignes de face à la première rue, sur 120 pieds de profondeur et face à la seconde, le lot No. 14 joignant le précédent et ayant ... pieds de face à la rue Piété, sur 120 pieds de profondeur, et les lots Nos. 10 et 11, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Piété, entre les rues Craps et Amour sur 120 pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et constructions qui s'y trouvent, et toutes autres dépendances.

Saisis dans l'affaire ci-dessus
Conditions, comptant.

V. ALLAIN
7 fev—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE. No. 5625. William F. Turner vs. J. C. Parker, F. K. Parker & J. Marchell—Fi fa contre J. C. Parker, & L. E. Parker.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis, le jeudi, 23 de février 1843, à midi, les propriétés ci-après décrites, appartenant à J. C. Parker et saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un certain lot de terre désigné par le No huit, situé au faubourg Saulet, dans l'ilet borné par les rues St. Thomas, Benjamin, Tchoupitoulas et Suzette, mesurant 36 pieds 7 pouces face à la rue St. Thomas, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise.

2o. Un autre certain lot de terre désigné par le No neuf situé au même faubourg et dans l'ilet borné par les mêmes rues, mesurant 36 pieds 7 pouces face à la rue St. Thomas, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise.

3o. Un autre certain lot de terre désigné par le No. dix, situé au même faubourg et dans le même ilet, mesurant 36 pieds 7 pouces face à la rue St. Thomas, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise.

4o. Un autre certain lot de terre désigné par le No onze, situé au même faubourg et dans le même ilet, mesurant 36 pieds 7 pouces face à la rue St. Thomas, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise.

5o. Un autre certain lot de terre désigné par le No douze, situé au même faubourg et dans le même ilet, et formant l'angle des rues St Thomas et Benjamin, mesurant 37 pieds 3 pouces et 4 lignes face à la rue St. Thomas, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Benjamin; le tout mesure anglaise.

6o. Un autre certain lot de terre désigné par le No treize, situé au même faubourg et dans le même ilet, mesurant 37 pieds 10 pouces et 4 lignes face à la rue Benjamin, sur 143 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur; le tout mesure anglaise.

Ensemble avec toutes les améliorations qui sont sur ces lots, droits, privilèges et servitudes y attachés et y appartenant.

Le tout ainsi qu'il appert du plan dressé par F. Wilkinson, député-voyer-général des Etats-Unis, ... déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire, ... 1835, étant des subdivisions des lots Nos trois et quatre et partie du lot No cinq, d'après un plan dressé par F. Zimpel, député-voyer de la ville, le 4 février 1833, et déposé à la même date en l'étude dudit notaire, daté du 25 mars de la même année.

Cette crise étant la seconde et dernière, les propriétés ci-dessus décrites seront définitivement adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec un bon endosseur ... portant intérêt à raison de 5 pour cent par an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L. A. DUCROS
7 fev—3 en 15j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE. —No. 5780—N. C. & A. L. Folger vs Dubois & Koenig.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce, il sera vendu aux écuries de Tattersall, au coin des rues Gravier et Poydras, le samedi 18 février 1843, à 10 heures du matin,

7 chevaux, 7 voitures, 8 waggons, 8 cabriolets, un gros waggon, et un lot de harnais.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.

L. A. DUCROS
7 fev—3 en 10j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 5,603—Benjamin Rotatoon vs. Dubois & Koenig—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce, il sera vendu au café de la Bourse de Cité, rue St. Louis le samedi, 18 février 1843, à midi.

Le bail de deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses qui sont dessus, situés rue St. Charles entre les rues Gravier et Poydras, occupés par les écuries connues sous le nom de TATTERSALL, et mesurant ensemble ... mesure française, 80 pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur égale au ... lequel bail expirera le ... juillet prochain (1843), et est payable par ... à raison de $120 par mois, avec privilège de renouvellement ... et le droit d'enlever les bâtisses érigées dessus par les défendeurs, et ce, à l'expiration dudit bail.

Conditions: comptant.

L. A. DUCROS
7 fev—3 en 10j Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE. —No. 4,306—John C. Cross vs J. C. Carr.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce, il sera vendu au Café de la Bourse de Cité, rue St Louis, le samedi, 18 février 1843, à midi,

Tous les droits, titres et intérêts de J. C. Carr à une pétition intitulée: J. C. Carr, Wm. T. McFarland à la Cour de Circuit des Etats Unis, Neuvième Circuit, District Oriental de la Louisiane.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.

L. A. DUCROS
7 fev—3 en 10j Shérif de la Cour de Commerce

La Banque de la Bourse vs. Daniel T. Walden

COUR DE PAROISSE. —No. 15660—En vertu d'un F. F. ... alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, lundi le 13 mars 1843, à midi,

Un certain Lot de Terre, ensemble toutes les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste. Marie, en cette ville, dans le second municipalité, dans l'ilet borné par les rues Commerce, Lafayette, Nouvelle Levée et Girod, désigné par le No. 6, d'après un plan dressé par L. J. Pilié et Springbett, en date du 26 mai 1837, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public, en cette ville, le dit lot mesurant 19 pieds 8 pouces et 9 lignes face à la rue du Commerce, sur une profondeur de 57 pieds 6 pouces et 6 lignes d'un côté et 102 pieds 11 pouces et 1 lignes du côté opposé, mesure américaine.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant

V. ALLAIN,
7 fev—3 en 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

W. T. Thompson vs. L. A. Nadaud

COUR DE CITE. —No. 4630—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Cité de la ville de Lafayette, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, Mardi le sept février 1843, à midi,

Un certain lot de terre situé au faubourg Annonciation, au dessus de cette ville, formant la moitié du lot numéro Deux de l'ilet numéro Cinquante, borné par les rues Constance, Bassin, Magasins et Robin, d'après un plan dudit faubourg dressé par B. Lafon. Ledit demi lot mesurant trente pieds de face à la rue Constance sur cent vingt pieds de profondeur, touchant d'un côté le lot No. 3 et de l'autre côté l'autre moitié dudit lot numéro Deux

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions, Comptant

V. ALLAIN,
3 jan—3 fev 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Marie M. Bolle épouse de F. Newman vs. son mari F. Newman.

COUR DE PAROISSE—No. 15243—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mardi le 7 février 1843, à midi.

1o. Trois lots de terre situés dans la Troisième Municipalité, faubourg Franklin, formant l'encoignure des rues Champs Elisées et Urquhart, désignés par les numéros Douze, Treize et Quatorze, de l'ilet numéro Deux, sur un plan particulier dressé par J Pilié. Le lot numéro Douze formant l'encoignure des rues Champs Elisées et Urquhart, mesure trente cinq pieds dix pouces face à la rue Champs Elisées sur cent six pieds dix pouces de face à la rue Urquhart; le lot No. Treize mesure trente six pieds face à la rue Urquhart joignant le No douze dans le fond et cent soixante pieds onze pouces de profondeur. Le lot No. quatorze a la même profondeur et est contigu au lot No. Treize, le tout mesure anglaise, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui y appartiennent et formant l'établissement d'un jardin de plantes et de fleurs.

2o Quatre lots de terre dans la Troisième Municipalité, faubourg Washington, quartier Montreuil, désignés par les numéros cinq, six, sept et huit de l'ilet No. vingt, sur un plan particulier dressé par Brangier, arpenteur général et déposé en l'étude de O. de Armas, notaire public (l'ilet est compris entre les rues St Jean Baptiste, Elmire, Good et Desire) contenant chacun trente pieds de face sur cent dix pieds de profondeur, mesure Anglaise.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

V. ALLAIN,
3 janv—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

George Addison vs. Wilson Carney, assignee de D. T. Walden.

COUR DE DISTRICT. No. 22,174—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi, onze Mars 1843, à midi.

Un certain Lot de Terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Levée, Girod, Commerce et Lafayette, au faubourg Ste. Marie, dans la seconde municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, et désigné par le No. soixante deux, sur un plan dressé par L. J. Pilié et Springbett, voyers, et annexé à un acte dans l'étude de Jules Mossy, notaire public de cette ville, en date du 26 mai 1837. Le dit lot mesure (au pied américain) vingt cinq pieds de face à la dite rue de la Nouvelle-Levée, sur soixante treize pieds trois pouces de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.

J. L. THIELEN,
4 fev—3en30j Shérif de la Cour de District.

J. Ange Prados vs. Vve. Alaux et autres
ACTION EN PARTAGE.

COUR DE PAROISSE. —No. 15,565—En vertu d'un ordre spécial de vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 25 février 1843, à midi,

1o. Un certain lot de terre situé en cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St. Philippe, Bourbon, Dumaine et Dauphine, mesurant 60 pieds de face à la rue St. Philippe sur 120 pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un certain terrain de terre situé aussi dans cette ville, compris entre les rues Dauphine, Dumaine, Bourgogne et St. Philippe, mesurant, mesure française, 60 pieds de face à la rue Dumaine, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés et ... , à la satisfaction des héritiers Prados, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

V. ALLAIN,
31 jan—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI 7 FEVRIER 1843.

ANTOINE

ou

LE RICHE ET LE PAUVRE

Drame nouveau en 5 actes de Emile Souvestre

Précédé de

LA PERRUCHE,

Opéra en 1 acte.

Le spectacle finira par

UN BAL DU GRAND MONDE,

Vaudeville en 1 acte.

Au premier jour, la 1re représentation de

LA FAVORITE,

Grand opéra en quatre actes, dernière œuvre de Donizetti.

En attendant

LES MEMOIRES DU DIABLE,

Vaudeville nouveau en 3 actes.

N. B. —Des abonnemens pour la saison peuvent être obtenus à des prix réduits au contrôle.

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

MARDI, 7 FEVRIER 1843.

RICHARD III,

Tragédie de Shakespeare.

Richard .... M. Hackett.

Suivi de

LES REJETONS DU LAURIER,

Chansons par M. Ludlow et Mstr. Mathews

Prix d'entrée—Premières et secondes loges $1 00
Parterre 0 50
Galleries 0 25
Gens de couleur libres 0 50

LES RAINERS ont l'honneur d'annoncer aux Dames et Messieurs de la Nouvelle Orléans, que leur second concert aura lieu à l'hôtel Verandah, mercredi soir, 8 février 1843, et qu'ils apparaîtront dans leur costume du Tyrol. Billet seul $1, billets pour un Monsieur et deux Dames $2. On peut obtenir des billets dans les principaux hôtels, dans les magasins de musique et à la porte du concert.

Le concert commencera à 7 heures P. M. 7 fev—2

GRAND CONCERT,

A L'EGLISE ST. PATRICK,

LUNDI 13 FEVRIER 1843.

Au bénéfice des Orphelines de l'Asyle de la Louisiane

Le Stabat-Mater,

Sera exécuté par les membres de ... assistés d'un Orchestre composé des artistes ... distingués de la ville, sous la direction de ...

On pourra se procurer des billets ...
MM. Ralon, rue de Chartres ...
D. Feltus, do
Benoit, do
L. Brusle, do
V. Heisst, do

4 fev

BAL DE LA SALLE CONTI.

GRAND BAL

PARE ET MASQUE,

Les DIMANCHE, MARDI et JEUDI de chaque semaine
Prix d'entrée,—Cavaliers, ... $1

L'orchestre, sous le rapport du nombre et des talens des musiciens, est incontestablement le meilleur de la ville; il exécutera toutes les valses et contredanses nouvelles, dont plusieurs sont de la composition des artistes de l'orchestre.

SALLE DE BAL WASHINGTON.

GRAND BAL PARE ET MASQUE.

Tous les jours, Dimanches exceptés

Durant la saison

S. DUBORD, Directeur.

Prix d'entrée—une piastre.

SALLE DE BAL DE LA RUE CONTI.

Grand Bal paré.

Pour ...

Tous les Lundi et Vendredi.

Prix d'entrée $1

W. M. KEMET a l'honneur d'informer ... le public en général qu'il a réduit le prix de ses leçons ...

POUR ST. LOUIS—Le steamboat RO-WENA, capt. J. W. ... partira mardi ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord ...
J. R. SHAW & Co. 24, Poydras

POUR ST. LOUIS—... Le Steamboat LOUISA capt. ... partira mercredi prochain 7 ... courant à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
CH. DOANE & Co. 60 Poydras

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur HIGHLANDER, capitaine J. J. Freeland, partira mardi, 7 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à la rue Poydras, No. 24.
JOHN R. SHAW & Co., Agents

STEAMBOAT MISSOURI—A vendre à des conditions raisonnables: le splendide steamboat MISSOURI faisant actuellement les voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et Vicksburg. S'adresser à WILLIAM FOULKE, ou à CHARLES DOANE & Co, 60, Poydras

PAQUEBOT DE ... POUR ... Le splendide steamer BELLE AIR, capitaine ... construit expressément pour ... partira régulièrement ... S'adresser à bord ...

POUR BOSTON—La barque GIBRALTAR capitaine ... partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GEORGE BEDFORD, 47 Commune

POUR BOSTON—Le navire WINNEGANCE, capitaine John F. Lowell, ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
T & D. TOBY & BOGERT, 76, rue du Camp

POUR NEW YORK—Le navire RIENZI capt. ... partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser à
BAILEY & BAXTER, 47, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire MOZART capt. Welch, partira sous peu. Pour fret de 500 balles ou passage, s'adresser à
BAILEY & BAXTER, 47, Commune

POUR BREME—La barque brémoise LEONTINE, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée. Pour balance de fret, s'adresser à
SCHMIDT & co, 60, Bienville

POUR LA HAVANE—Le brick T. STREET, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira jeudi ... courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, à l'entrepôt de la rue St Pierre, ou à
F. REYNAUD, 16, Bienville

POUR LE HAVRE—Le navire JAMES H. SHEPPERD ... Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune

POUR NEW-YORK—Le brick CANON, capt. Vaughan, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE, 93, Commune

POUR NEW-YORK—Mercredi 8 du courant—Le brick LIME ROCK, capt. Auld, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras, ou à
FORDICK & BROTH 66 Camp

AVIS—Le navire CARRIER, capt. ... partira pour Liverpool, le ... du courant et peut prendre des passagers en ... S'adresser à
GEO. GREEN & BROTH ...

POUR LE HAVRE—Le navire SEA LION capitaine D. Howe, est actuellement en chargement pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face de l'hôtel de la monnaie, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR NEW YORK—Le brick LE VANT, capitaine Alexander, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY 73, Camp.

POUR MARSEILLE—Le brick WASHINGTON, capitaine Stevens, partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

ON a besoin d'une goélette qui sera immédiatement expédiée pour ... et deux bricks ou une barque pour un port du Nord. S'adresser à
FORDICK & BROTH 66 Camp

POUR LA HAVANE—Le brick LEBLRAH, capt. Hindy, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
BAILEY & BAXTER, 47, Commune

POUR PHILADELPHIE—La barque JOSHUA EMLIN, capitaine D. L. Wilcox, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. M. ASHBRIDGE, 97, Camp
30 janv

Bois! Bois! Bois!!

LE soussigné ayant constamment un grand assortiment d'excellent bois de chêne, frêne, et pin, le livrera dans toutes les rues bon passe à $4 50 la corde. ... Il a aussi un assortiment complet de charbon de bois, goudrons, cordages, etc. etc. qu'il vendra à des prix modérés.

Bureau sur le chemin à coquilles, à côté du nouveau bassin.
27 janv—1a J. WHITE

LANGUE ANGLAISE.

SYSTEME ORAL. —Nouvelle classe—J. S. FALOS annonce respectueusement que sa manière d'enseigner la langue anglaise a obtenu le plus grand succès, et que ses élèves font les progrès les plus rapides.

Après douze ans de travaux et d'expérience dans l'art de sa profession, J. S. F. s'est à donné une méthode très claire d'assurer les progrès de ses élèves aux perfections dans la connaissance de parler l'anglais et l'espagnol.

Une nouvelle classe commencera le mercredi 1er février à 8 heures du soir.

Ceux qui désirent obtenir une bonne et sûre instruction de l'une des langues ci-dessus sont priés de s'adresser à son bureau, No. 24 rue Bourbon, derrière l'église Episcopale de 8 heures A. M. à une heure P. M.
26 janv

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS

Nouvelle-Orléans, le 2 Février 1843.

AVIS est par le présent donné qu'une élection annuelle par les Actionnaires de onze Directeurs pour servir durant un an, aura lieu au local de la Banque, le lundi 6 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

GEO. O. HALL, Caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS

Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1843

UNE assemblée des actionnaires de cette Compagnie aura lieu au Bureau samedi 11 février 1843, à midi.

Par ordre du Bureau.

E. L. TRACY, Secrétaire
30 janv

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nlle. Orléans, le 4 février 1843

AVIS est par le présent donné que l'élection annuelle de neuf Directeurs, pour servir pendant la présente année, aura lieu à la maison de Banque, le Lundi, 20 courant, de 10 heures du matin à 2 heures P. M.

RICHARD RELF, caissier.

MOULIN DE L'UNION,

Rue de l'Esplanade, No. 46

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il y tiendra constamment à vendre, de la farine de maïs fraîche, plâtre et des différentes qualités, ainsi que farine pour bestiaux et volailles, à des prix très modérés.

Les expéditeurs de farines sont avertis que des ordres pour cet article pourront toujours être remplis en peu de jours.

Aux premiers arrivages de froment, toutes les qualités de farines et sons, y seront principalement fabriquées et à vendre.

Etant très bien expérimenté dans toutes les fabrications de ce genre, il assure pouvoir donner satisfaction générale.

Du froment sera acheté au moulin.
30 janv—1m A. PALMS

BUREAU DE PLACEMENS, RENSEIGNEMENS, &c.

Rue Dumaine, No. ..., entre Ste. Anne et Dumaine

A. TH. PITARD informe le public et ses amis, qu'encouragé par les confiances qu'ils ont bien voulu lui accorder, il vient de s'arranger avec des courtiers des plus connus, pour la vente et loyers des propriétés et esclaves.

Il s'occupera aussi d'affaires judiciaires, placements de fonds, fourniture des placets de commis, employés de tous genres pour ouvriers, domestiques, &c.

Les personnes qui désireraient mettre leurs livres à jour, ou qui voudraient en rendre compte elles-mêmes, pourront apprendre par un procédé simple et facile en s'adressant à mon bureau. 6 fev—2

VENTES DE CE JOUR.

Vente par lots de Marchandises sèches

PAR W. H. ROBERTSON & Co.
A. L. FERNET, Encanteur.

IL sera vendu mardi prochain, à ... magasin ... rue des Magasins, No. ...

Un grand assortiment de marchandises sèches françaises et américaines, parmi lesquelles se trouvent: Toile, Indiennes, Mousselines, Parapluies de coton, Draps, &c. &c. Toile à drap, à chemise, gilets et blancs, Bottes, Souliers, &c.

Les marchandises sèches seront faites pour le compte de M. Charles Veal, avec lequel nous avons fait les arrangements à cet effet.

PAR J. A. BEARD & Co,

40, rue des Magasins

IL sera vendu à l'encan, mardi 7 du courant, à 4 heures et 1/2 P. M., sur la Levée, vis à vis la presse à coton d'Orléans,

65 1/2 tonneaux ardoises reines,
16,000 ardoises comtesses,
Vendues en lots au gré des acheteurs
Conditions comptant

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BARNETT, fils

Vente sans réserve

IL sera vendu jeudi 9 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis,

1o. 8 lots de terre de valeur, dans Hurstville, paroisse de Jefferson, désignés par les Nos. ... et ... d'un plan ... déposé en l'étude de Ed. Barnett, not. pub ...

2o. Deux lots de terre situés à Carrollton, désignés par les Nos. ... et ... ainsi qu'il appert d'un plan déposé en l'étude de Ed. Barnett, not. pub., qui sera exhibé le jour de la vente. Ces lots font face au chemin du Canal et mesurent chacun ... pieds de face au chemin du canal ...

3o. Dix-sept lots de terre situés dans Carrollton, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 10, 11, 21, 22, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 dans l'ilet compris entre les rues Adams, Hope et Hillary, ainsi qu'il appert d'un plan dressé par L. Bringier, déposé en l'étude de Ed. Barnett, not. pub.

4o. Un ilet de terre situé dans le faubourg Montiny ... désigné par le No. 79, ainsi qu'il appert d'un plan déposé en l'étude L. T. Caire, not. pub, divisé en 18 lots et compris entre les rues Iena, Dryades, l'Avenue Napoléon et Bordeaux.

Conditions libérales au moment de la vente. 7 fev

Esclaves · Esclaves

PAR J. A. BEARD.

45, rue des Magasins

IL sera vendu à l'encan, mercredi 8 du courant, à midi, à la Bourse de St. Louis:

La mulâtresse Jenny, âgée de 19 ans, et son enfant de 18 mois. Jenny est bonne domestique de maison et parle français et anglais, vendues pour chacune faute et garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: moitié comptant, la balance à 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.—L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Carlile Pollock, notaire public.

Aussi

Le nègre Job, 19 ans, nègre de champ, palefrenier
La négresse Phœbe, 19 ans, domestique de maison, bien chaussée, repasseuse et cuisinière
Le nègre Prince, 15 ans, nègre cotonnier
Le nègre Lucas, 24 ans.
Conditions, comptant

Aussi

Le nègre George, 36 ans, excellent marchand (commis), bon de magasin et calenier.

Conditions,—moitié comptant, la balance à 60 jours et 4 mois de crédit, avec les garanties d'usage.

Les esclaves ci-dessus sont pleinement garantis et les titres non douteux.

Aussi—Différents autres esclaves.

Plus de détails à la vente

Vente par lots, de Marchandises sèches, étrangères et du pays.

PAR VINCENT & DE FERIET,

No. 116, rue de Chartres

IL sera vendu jeudi prochain, 9 du courant, à 10 heures, une grande quantité de Marchandises sèches, telles que: Toiles, Indiennes, Cotonnades, Draps, Mousselines, toile à tablier, Coton blanc et écru.

Des catalogues et des échantillons seront prêts de bonne heure le matin de la vente

Grande vente positive de Meubles à la Mode pour clore une société.

PAR J. A. BEARD

43, rue des Magasins

IL sera vendu à l'encan mardi 14 du courant, à 10 heures et demie, et vendredi 17, à la même heure, au magasin rue Royale, No. 44,

Le stock entier vendu par le consentement des parties composé en partie de: Ottomans, causeuses, sofas, chaises d'acajou et autres, de pour pourrices et à ouvrages, bergères pour salon françaises, belles armoires d'acajou, ... secrétaires, bureaux, lavabos, lits, tables rondes, tables à ouvrage, toilettes, ... mangers, ... de lits d'acajou et autres, ... Un assortiment général de glaces, ...

Le stock de ... des meubles sont faits d'un style à la mode.

Conditions, comptant. Les marchandises seront soigneusement expédiées pour la campagne.

Le magasin à louer à partir du 1er mars.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Livres! Livres! Livres!

SAMEDI prochain 11 du courant, à ... heures A. M. au magasin d'encan ... rue des Magasins et St. Louis, il sera vendu

Environ 2000 volumes ouvrages français.

Des catalogues seront prêts le matin de la vente.

Aussi—un bel assortiment de ... pistolets de duel.

Vente positive d'INSTRUMENS PRECIEUX de Mathématiques, d'Optique, de Physique et de Musique et de Chirurgie.

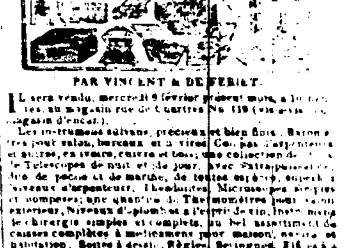

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu, mercredi 8 février prochain, à 10 heures, à leur magasin rue de Chartres No 116 (vis-à-vis du magasin d'encan).

Les instrumens suivans, précieux et bien finis. Baromètres pour salon, bureau, et à siphon. Compas d'arpenteurs et autres, en ivoire, cuivre et bois; une collection de Télescopes de nuit et du jour, avec Stéréopticons, ... de ... polies, et autres ... Microscopes de ... à vendre ... des instruments ... Aussi—Un assortiment ... de Musique...

Les articles ci-dessus sortant des manufactures ... travaillés et peuvent être examinés ... avant la vente.

L'attention des hommes de la science et des amateurs en général est particulièrement invitée sur cette vente. ... 4 fev—4

PAR L. PUNNAUX.

IL sera vendu au ... de la Bourse, rue St. Louis ... ... de ...

Trois lots de terre situés à Carrollton, paroisse de Jefferson, désignés sur un plan particulier, ... des Nos. 16 ... 23 et 24 ... Le tout ... à la Bourse le jour de la vente.

Conditions, comptant. ... Les actes de vente pardevant Jh Cuvillier, not. pub.

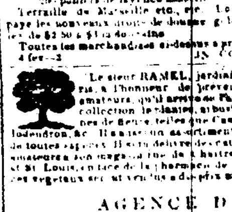

MAGASIN de fayence, porcelaine et verrerie, rue Condé entre St. Philippe et Du Maine, No. 40 et rue de la Vieille Levée, No. 104, entre Hôpital et Ursulines. Les soussignés viennent ... prix très modérés:

120 caisses cristaux français.
100 caisses verrerie américaine
60 caisses porcelaine ...
et dorée.
100 jarres d'un baril à huit ...

20 ... de fayence assortie
Terraille de Marseille etc., etc. Le tout à ... gros ... de $2 50 à $4 la douzaine.

Toutes les marchandises ci-dessus à proportion.
4 fev—3 J. N. COULON & Co

Le sieur RAMEL, jardinier fleuriste de Paris, a l'honneur de prévenir messieurs les amateurs, qu'il arrive de Paris avec une belle collection de plantes, arbustes, ... rosiers, ... Camélia, rosiers, ... lodendron, &c. Il a aussi un assortiment d'arbres fruitiers de toutes espèces. Il sera délivré des catalogues à MM. les amateurs ... au magasin ... de Chartres entre Toulouse et St. Louis, en face de la pharmacie de M. Dufilho. ... légumes ... et vendus à des prix modérés.

AGENCE DU

Correo de Ultramar.

LE CORREO DE ULTRAMAR, journal ... espagnol et en français ... à Paris ... d'un format ... Tous les quinze jours ... des gravures de modes ... graphies et les portraits des hommes les plus célèbres ... seront annexés au journal ... sans aucun ... se seront fait insérer avant le 20 du courant.

Un supplément au journal ... la Havane ... lieu de l'Agence Générale ... Les personnes ... Les quinze ... Le prix du journal avec les gravures, lithographies, portraits et tous les accessoires est de vingt piastres par an; de quinze piastres pour le journal seul livré au domicile de l'abonné.

Nouvelle Orléans, le 3 février 1843.
CHS. A. BARBIERE, Agent
2 fev—1m No. 26, rue Chartres

$15 DE RECOMPENSE seront données à celui qui me ramènera ou logera dans une des prisons de la seconde Municipalité, la négresse BETSEY, taille d'environ 4 pieds 7 pouces, très noire, marquée de petite vérole, ayant deux doigts coupés à la main. Elle a appartenu à M. Louis Bowers, boulanger de cette ville. Le public est prévenu de ne pas la cacher ni employer cette négresse.
6 fev—3 JOHN NEWBERY, à Lafayette

$10 DE RECOMPENSE.

Seront données à celui qui arrêtera la griffonne SYLPHIDE, âgée d'environ 30 à 40 ans, parlant l'anglais, l'espagnol et le français, les dents de devant de la mâchoire supérieure lui manquent, taille d'environ 4 à 5 pieds. Elle est marron depuis le 2 décembre dernier; elle a été vue dans le voisinage des rues Bourbon, Remparts et Philippe, ... Elle appartient à M. Dunez ... rue ... ville, pour avoir appartenu ... longtemps, elle est parfaitement connue, ... à employer comme telle; ... recompense sera ...

Les capitaines de steam boats et autres personnes sont prévenus de ne point lui donner asile, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur de la loi.
3 fev P. REYNAUD, 16 Bienville

$25 DE RECOMPENSE

PARTI marron de l'habitation du soussigné, ... environ dix jours, le nègre SHADRICK, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ... Le nègre ... et par le portrait que ... On pourrait peut être ... esclave ... à quelque camp de nègres ... La récompense ci-dessus sera payée à quiconque ... Shadrick dans une des prisons de cette ville, ou l'amènera à ...
31 jan—15 J. B. ARMANT, Paroisse St. Jacques

MARCHANDISES de Lowell—Linseys blancs, jeans, cotonnades à la mode, en débarquement du navire Tennessee, à vendre par
4 fev HARROD, DARLING & Co, 49, Commune